



INFORMATION ALTERNANCE

Par SWL

Bonjour,

J'espère que vous allez bien,

J'aimerais me renseigné par rapport sur l'alternance en retard.

Je suis présentement en alternance mais j'ai bien eu du mal à l'avoir, du coup je l'ai eu tardivement (en janvier) alors que la rentrée est en octobre. Je ne savais pas que j'en aurai une j'ai donc normalement soldé la scolarité qui est de 12500.

Ainsi l'école m'informe que je serai remboursé que de 5000 après que l'entreprise ai pris en charge ma scolarité, est ce normal ?

Merci beaucoup et bien à vous.